

Sciences Humaines et Sociales Mention Sociologie

Spécialité « Développement de Projets Artistiques et Culturels Internationaux » (DPACI) Finalité professionnelle

RNCP19134 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Sigle	MASTER — Master
Code(s) NSF	123
Code(s) ROME	L1302, K1206, E1103
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Université Lumière - Lyon 2

<http://www.univ-lyon2.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Liste des activités visées par le diplôme :

Le Master 2 « Développement des Projets Artistiques et Culturels Internationaux » forme les étudiants à la direction de projets artistiques et culturels, au processus de l'œuvre et à sa médiation, aux échanges culturels internationaux, à la gestion et au management de structures culturelles en France comme à l'étranger.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Compétences ou capacités évaluées :

- Coordonner et accompagner des projets de développement artistiques et culturels internationaux
 - Assister et conseiller les élus, les comités techniques et les directions des collectivités territoriales (encadrer un service ou une mission dans une unité territoriale) dans la direction de projet et le développement culturel
 - Assurer la gestion administrative et financière
 - Réaliser le bilan et l'évaluation des projets
 - Promouvoir et animer des partenariats (établir les dossiers de financement, déterminer le budget du projet et établir les contrats avec les partenaires, financeurs...) et assurer la relation avec des publics divers (médiation et communication)
 - Effectuer un diagnostic, dégager des tendances ou élaborer des prévisions dans le cadre d'analyse et d'études spécifiques et réaliser de la veille sectorielle
 - Maîtriser la communication interne et externe relative à un projet
-
- Capacité d'abstraction, d'analyse et de synthèse
 - Capacité à mobiliser ses connaissances pour identifier et poser une problématique
 - Capacité à communiquer et développer une argumentation écrite et orale
 - Capacité à circonscrire un objet de recherche et à adopter la méthodologie appropriée

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

SECTEURS D'ACTIVITÉ:

- Entreprises publiques et para publiques
- Organisations et institutions artistiques et culturelles privées
- Services culturels des collectivités territoriales
- Services d'Etat
- Centres culturels nationaux et internationaux

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES:

- Directeurs de projets culturels, administrateurs d'équipements culturels et d'équipes Artistiques au niveau national et international
- Dirigeants d'associations, d'établissements, ou de services des secteurs de l'action culturelle
- Chargés de mission ou chefs de projet (collectivités territoriales et/ou entreprises privées)
- Chargés de production, chargé de communication
- Chargé d'ingénierie culturelle
- Attaché culturel
- Responsable du mécénat dans les entreprises privées ou fondations
- Médiateur culturel

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très faible (1/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 1 à 3 sur 5.
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Non-attractivité salariale
Salaire médian (mensuel)	2 173 €
Familles professionnelles (FAP)	U0X80 — Assistants de la communication · tension 1/5 (Très faible) U0X90 — Cadres de la communication · tension 1/5 (Très faible) U1X80 — Professionnels des spectacles · tension 1/5 (Très faible) V5X81 — Professionnels de l'animation socioculturelle · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	98 959
Jugés difficiles à recruter	32 %
Emplois saisonniers	52 %
Familles professionnelles (FAP)	U0X80 — Assistants de la communication U0X90 — Cadres de la communication U1X80 — Professionnels des spectacles V5X81 — Professionnels de l'animation socioculturelle

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE

Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur).

COMPOSITION DU JURY — CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Possible pour partie du diplôme par VES ou VAP

COMPOSITION DU JURY — VAE

Jury composé d'enseignants-chercheurs et de professionnels

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

www.univ-lyon2.fr

UNIVERSITE LUMIERE LYON 2

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/19134/>